

# RENDEZ-VOUS TERRITORIAL

OFFRE 2018  
DE FORMATION



## Procédures et dématérialisation dans les marchés publics

**Date :** Vendredi 9 février 2018 de 9h30 à 17h00

**Lieu :** Délégation de Rhône-Alpes Lyon du CNFPT, amphithéâtre Lumière

**Code :** [22\\_VEIMP\\_037](#)

### Contexte :

Dans la continuité de la réforme du droit de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2016 et de l'application des dispositions européennes, l'année 2018 marquera une grande avancée dans la transformation numérique de la commande publique avec deux échéances :

- Le 1<sup>er</sup> avril 2018, les acheteur.rice.s auront l'obligation d'accepter le Document Unique de Marché Européen (DUME) électronique, lorsque celui-ci sera transmis par un opérateur économique candidatant à la passation d'un marché public ;
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2018 aboutira à la complète dématérialisation des procédures de marchés publics d'une part, et au déploiement d'une démarche d'open data sur les données essentielles des marchés publics et contrats de concessions d'autre part.

Dans ce cadre d'optimisation des coûts et de l'efficacité de l'acte d'achat, les collectivités locales doivent mettre en place la dématérialisation dans leurs procédures mais aussi dans l'exécution de leurs marchés.

### Objectifs :

- Faire un point sur la mise en place de la dématérialisation ;
- Savoir organiser et gérer une procédure via la dématérialisation ;
- Gérer les différents risques économiques, juridiques et logistiques.

### Publics :

Directeur.rice.s généraux.ales des services et leurs adjoint.e.s, chargé.e.s de la commande publique, cadres et agent.e.s des services marchés publics des collectivités locales.

### Intervenant :

**Vincent ROUSSEAU**, dirigeant de RBD conseils. De par ses activités de conseil en marchés publics et en achats, il a eu l'occasion de mettre en œuvre la dématérialisation des procédures de marchés dans plusieurs collectivités. En qualité de gérant d'entreprise, il postule régulièrement à des marchés publics de façon dématérialisée. Cela lui confère une connaissance du sujet sur les deux versants de la dématérialisation.



Le CNFPT s'engage pour une communication publique sans stéréotype de sexe en signant une convention avec le Haut Conseil à l'Égalité pour les femmes et les hommes

**CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation de Rhône-Alpes Lyon**  
**18 rue Edmond Locard - 69005 LYON**

**Privilégiez les transports en commun, le stationnement sur place est limité.**

### **Contacts CNFPT :**

Fanny VERKARRE, conseillère formation, courriel : [fanny.verkarre@cnfpt.fr](mailto:fanny.verkarre@cnfpt.fr)

Myriam KERGUILLEC, secrétariat pédagogique, tél 04 72 32 43 75 - courriel : [myriam.kerguillec@cnfpt.fr](mailto:myriam.kerguillec@cnfpt.fr)

### **Modalités d'inscription et logistique :**

Les inscriptions sont faites obligatoirement par la plateforme d'inscription en ligne <https://inscription.cnfpt.fr/>

Prendre contact avec votre service formation.

Les frais de transport sont à la charge des collectivités. La restauration est organisée par le Cnfpt. Les participants seront acceptés dans la limite des places disponibles. Une information sera communiquée 8 jours avant.

## **Programme**

### **9h30 : Ouverture de la journée**

#### **Introduction sur l'état de la dématérialisation dans les achats publics**

- Etat des lieux
- « Full démat », les échéances

#### **Le cadre de la dématérialisation :**

- Quelles procédures visées pour quelles phases
- Les obligations de l'administration et des entreprises soumissionnaires ou candidates
- La signature électronique

#### **Les acteurs dans la mise en place de la dématérialisation**

- Les acteurs : quels sont-ils, quels sont leurs rôles et leurs missions

### **12h45 : Buffet**

### **13h45 : Les « Comment » de la dématérialisation**

- La gestion des certificats électroniques : qui peut certifier et quoi certifier ? L'organisation interne de la certification
- La transmission des plis : sur le profil acheteur, les échanges entre les entreprises et les acheteurs
- La copie de sauvegarde : sens, usage et mise en œuvre
- L'usage du courriel dans la dématérialisation

#### **L'open data**

- Les dispositions de l'ordonnance et du décret
- Le contenu de l'ouverture

### **16h30 : Clôture de la journée**